



TARIFS de la Maison de la Retraite

fixés par l'Arrêté Départemental n° 2021 - DSD - 190 et 220

à compter du 1er janvier 2022

GIR 1/2 Personnes très dépendantes

Tarif hébergement par jour	56,87 €
Tarif dépendance par jour	18,58 €
Total à payer par jour	75,45 €
A.P.A. (perçue par l'établissement)	- 13,58 €

Reste à charge par jour 61,87 €

GIR 3/4 Personnes peu dépendantes

Tarif hébergement par jour	56,87 €
Tarif dépendance par jour	11,79 €
Total à payer par jour	68,66 €
A.P.A. (perçue par l'établissement)	- 6,79 €

Reste à charge par jour 61,87 €

GIR 5/6 Personnes autonomes

Tarif hébergement par jour	56,87 €
Tarif dépendance par jour	5,00 €
Total à payer par jour	61,87 €
A.P.A. (pas de prise en charge)	0,00 €

Reste à charge par jour 61,87 €

A.P.A. : Allocation **P**ersonnalisée d'**A**utonomie (aide accordée par le Conseil Départemental)

Aide au Logement : Faire la demande à la CAF - 4 bis Av. Maréchal Leclerc - 04011 DIGNE Cedex

Aide Sociale : Si revenus modestes, faire la demande auprès du Conseil Départemental

A noter : Les revenus des enfants (obligés alimentaires) sont étudiés.

Attention : cette aide est recupérable au 1er euro avancé, sur la succession de la personne aidée.